

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Le nonce apostolique présente l'archevêque de Libreville au chef de l'État

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

Le palais du bord de mer a accueilli, hier, un hôte de marque en la personne de Mgr Francisco Escalante, représentant spécial du souverain pontife. Accompagné de l'archevêque de Libreville, Mgr Jean Patrick Iba-ba, le nonce apostolique a été reçu par le président de la République, Ali Bongo Ondimba. Objectif pour l'émissaire du Vatican : introduire en bonne et due forme le nouvel archevêque de Libreville, Patrick Iba-ba auprès du premier magistrat gabonais. Une volonté,

d'ailleurs, clairement affichée par le Saint-Siège.

C'est désormais chose faite. Dans la même foulée, l'émissaire du pape a informé le président de la République, de la cérémonie officielle d'installation solennelle à venir, de l'archevêque de Libreville ainsi

Au terme de ladite audience, les deux personnalités ont réaffirmé leur volonté inébranlable de renforcer la collaboration bilatérale entre le Gabon et le Vatican.



Le président de la République s'entretenant avec le nonce apostolique.

que la remise du pallium devant lui permettre d'exercer pleinement sa fonction épiscopale. "L'occasion faisant le larron", le président de la République et le représentant spécial du pape n'ont pas manqué de passer en revue l'état de la coopération bilatérale entre le Gabon et le Vatican. Laquelle coopération, vieille de plusieurs décennies, est pour ainsi dire au beau fixe. Notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la formation. En atteste la ratification de l'Accord-cadre entre Libreville et Rome.

Autre sujet évoqué, la gestion

pour les autorités gabonaises de l'actuelle pandémie mondiale, le Covid-19. Le chef de l'État a tenu à lever l'équivoque découlant des restrictions dont la fermeture des lieux de culte. Non sans réaffirmer sa volonté de respecter les libertés individuelles dont celles inhérentes aux croyances et pratiques religieuses. Un échange qui aura permis de dissiper tout malentendu.

Au terme de ladite audience, les deux personnalités ont réaffirmé sans ambages leur volonté inébranlable de renforcer la collaboration bilatérale entre le Gabon et le Vatican.

CND: ouverture de la 2e Session plénière ordinaire aujourd'hui

J. KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

PLUSIEURS fois reportée par manque de moyens financiers, c'est finalement aujourd'hui que se tient, à l'auditorium du Conseil économique, social et environnemental (CESE), la 2e Session plénière ordinaire du Conseil national de la démocratie (CND).

Des assises qui se tiennent à une période cruciale de la vie de cette institution créée en application des Accords de Paris. Vu que ces derniers temps, le CND éprouve d'énormes difficultés à remplir ses missions. Au point que ses activités se résument presque exclusivement à celles de son président, Me Séraphin Ndaot Rembogo.

Conséquence de cette situation : certains voudraient poser, sur la place publique, le débat de la pertinence et de l'utilité de son existence. D'autant que depuis sa création, le CND n'a jamais pu, en réalité, à en croire certains observateurs, trouver sa

place dans le paysage institutionnel de notre pays.

Entre un statut "hybride" à la lisière de celui d'une institution constitutionnelle et celui d'une autorité administrative indépendante et autonome, l'on a vraiment du mal à situer le CND. Avec ceci qu'il n'est véritablement pas parvenu à être un "canal" de régulation de tensions politiques, un organe de règlement de différends entre partis politiques, tel que prescrit dans ses missions. C'est dire que la rencontre d'aujourd'hui pourrait consacrer la remise dans le sens de la marche de cette institution ou, bien au contraire, accélérer définitivement sa lente et inexorable agonie.

Dans tous les cas, l'on devrait se faire une idée à l'issue de l'allocation de Me Séraphin Ndaot Rembogo, seul orateur du jour. Lequel devrait la prononcer en présence, entre autres, de la Première ministre, des anciens chefs de gouvernement, des présidents de l'Assemblée nationale et des représentants des partis politiques.

Une vue des personnalités présentes lors de la précédente session ordinaire.



Photo: Adjai Ntoutoume

Deux propositions de lois à l'examen à l'Assemblée nationale

La première concerne la réforme de l'École nationale des Eaux et Forêts; et la seconde est relative à la protection sanitaire et sociale de la femme, de la mère et de l'enfant. Les députés qui portent respectivement ces deux textes ont été auditionnés hier par leurs collègues de la Commission de la Santé.

ONDOUBA'NTSIBAH
Libreville/Gabon

LES députés membres de la Commission de la Santé, de l'Éducation, des Affaires sociales et culturelles ont auditionné hier au siège provisoire de l'Assemblée nationale deux de leurs collègues. Il s'agit de Jean-Bosco Mbagou, député du siège unique du département de l'Offoue-Onoye (Iboundji), et d'Angélique Ngoma, députée du 2e siège de la Basse-Banio (Mayumba).

Le premier est venu présenter et défendre la proposition de loi relative à la réorganisation de l'École nationale des Eaux et Forêts (ENEF). Tandis

que pour la seconde, il s'agissait de la proposition de loi portant modification et complétant certaines dispositions de la loi n° 1/2000 du 18 août 2000 définissant certaines mesures générales de protection sanitaire et sociale de la femme, de la mère et de l'enfant.

Face à ses collègues, le député Jean-Bosco Mbagou a souligné que ledit texte vise notamment l'arrimage de l'ENEF au système Licence-Master-Doctorat (LMD). Cela, a-t-il dit, "afin de répondre non seulement aux besoins croissants d'une main-d'œuvre qualifiée, compétitive et spécialisée, mais également de doter la recherche scientifique des personnels techniques, en-

seignants et enseignants-chercheurs dans les domaines spécifiques des secteurs forêt, bois, environnement, pêche et aquaculture (...)"

Pour sa part, l'élue du 2e siège de la Basse-Banio a, entre autres, soutenu que la loi adoptée en 2000 contient des limites. Lesquelles sont à l'origine de sa non-application dans son entièreté. Selon l'honorable Angélique Ngoma, cette révision vise à opérer "un changement de regard sur les fondamentaux de la protection sanitaire et sociale de la femme, de la mère et de l'enfant; et approfondir les outils à mettre en œuvre pour garantir une application la plus juste possible de ce cadre renouvelé".

Photo: Christian MOMBIO



La députée Angélique Ngoma, attentive à la question d'un de ses collègues.